



Grenoble, le 11 février 2015



## Un budget de transition pour assainir les finances Un budget ambitieux pour changer la Ville

Le premier budget de l'équipe municipale, c'est l'occasion d'engager les actions qui vont courir tout le long du mandat, pour dessiner dès aujourd'hui le Grenoble de 2020. Ce budget acte de nouveaux équilibres budgétaires afin de permettre de garantir un déploiement durable de l'action publique communale et les objectifs prioritaires de la nouvelle municipalité. Il s'agit d'un budget ambitieux pour Grenoble construit autour des trois priorités présentées lors du débat d'orientation budgétaire :

- une ville **solidaire** qui protège face aux crises,
- une ville **émancipatrice** pour libérer les énergies,
- une ville **durable** pour préparer l'avenir.

Pour être utiles aux Grenobloises et aux Grenoblois, ces objectifs respectent une méthode exigeante :

- celle d'une **démocratie locale** profondément renouvelée et dynamisée, dans une logique de proximité et de transparence,
- celle d'une **gestion optimisée des ressources** de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine, ou des finances publiques,
- celle d'un véritable **dialogue social**, avec les agents municipaux et de leur meilleur déploiement dans les services publics,
- celle d'une **évaluation** rigoureuse et régulière des politiques publiques.

## Budget 2015 - chiffres clés :

- Dépenses de fonctionnement : 263,4 millions d'€ (*budgets principal et annexes*)
- Dépenses d'investissement : 65,72 millions d'€ (*budgets principal et annexes*)
- Stabilisation de la masse salariale (137,9 M€)
- Maintien de l'enveloppe du CCAS (25,4 M€)
- Réduction limitée des subventions aux associations (27,09 M€)
- Effort sur les charges courantes (61,73 M€)
- Recalibrage de l'investissement autour de 3 axes :
  - Projets en cours : plus de 15 M€
  - Entretien durable du patrimoine : plus de 15 M€
  - Priorités municipales : plus de 7 M€ (*dépenses nettes pour la Ville*)
- Baisse importante des dotations de l'Etat (5,2 millions d'€)
- Dette maîtrisée (+ 4 M€)
- Pas d'augmentation des impôts locaux déjà élevés à Grenoble

## LE BUDGET COMPLET avec consolidation des budgets annexes

BP 2014 en million d'euros	Stationnement	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clémenceau	Teisseire Jeux olympiques	Mistral Eaux Claires	Cuisine centrale	Total budgets annexes	Total budget principal	Total
----------------------------	---------------	-----------------------	------------------	-----------------	---------------------------	----------------------	------------------	-----------------------	------------------------	-------

FONCTIONNEMENT										
Recettes de gestion	7,21	5,69	1,70	1,11	0,01	0,51	6,58	22,79	278,65	301,44
Excédent reporté par anticipation					0,24			0,24		0,24
Dépenses de gestion	1,94	2,61	0,30	1,03	0,07	0,50	6,18	12,63	250,61	263,24
<b>Épargne de gestion</b>	<b>5,27</b>	<b>3,08</b>	<b>1,40</b>	<b>0,07</b>	<b>0,17</b>	<b>0,01</b>	<b>0,40</b>	<b>10,40</b>	<b>28,03</b>	<b>38,44</b>

<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>4,13</b>	<b>3,62</b>	<b>1,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>	<b>0,01</b>	<b>0,37</b>	<b>9,54</b>	<b>34,56</b>	<b>44,10</b>
Frais financiers nets	1,47	0,78	0,42	0,00	0,00	0,00	0,11	2,78	7,61	10,40
Remboursement en capital	2,65	2,84	0,98	0,00	0,02	0,00	0,25	6,76	26,95	33,71
<b>Épargne nette</b>	<b>1,15</b>	<b>-0,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,07</b>	<b>-0,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,03</b>	<b>0,63</b>	<b>-6,53</b>	<b>-5,90</b>

INVESTISSEMENT										
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>5,08</b>	<b>3,42</b>	<b>0,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,05</b>	<b>9,70</b>	<b>62,40</b>	<b>72,10</b>
Emprunts	1,36	1,76	0,50	0,00	0,00	0,00	0,04	3,66	31,00	34,66
Autres recettes (hors excédent reporté)	3,71	1,66	0,10	0,00	0,00	0,00	0,01	5,48	31,40	36,89
Excédent reporté par anticipation					0,55			0,55		0,55
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>6,23</b>	<b>2,88</b>	<b>0,60</b>	<b>0,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,08</b>	<b>9,86</b>	<b>55,86</b>	<b>65,72</b>
Dépenses	6,23	2,88	0,60	0,07	0,00	0,00	0,08	9,86	55,86	65,72

## Le budget primitif PRINCIPAL de la Ville de Grenoble

En M€	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Voté* 2014	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Recettes de gestion</b>	<b>279,87</b>	<b>284,67</b>	<b>283,06</b>	<b>294,11</b>	<b>278,65</b>
Fiscalité (3 taxes) et compensations	133,66	134,54	138,07	136,44	138,64
Dotations Métro (AC, DSC)	51,96	51,96	51,96	51,96	51,96
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	46,08	45,91	43,79	43,49	38,12
Affectation partielle excédent REG				4,00	
Autres recettes	48,18	52,26	49,24	58,21	49,93
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>237,65</b>	<b>246,95</b>	<b>244,65</b>	<b>260,92</b>	<b>250,61</b>
Frais de personnel	126,48	130,63	131,00	138,30	137,90
- TIR	-1,00	-1,06	-1,00	-1,00	-1,00
Transferts	28,73	29,61	29,43	29,92	27,09
CCAS	24,69	24,70	25,39	25,39	25,40
Autres dépenses	59,25	63,51	60,34	68,81	61,73
- TIR	-0,50	-0,44	-0,50	-0,50	-0,50
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>42,22</b>	<b>37,72</b>	<b>38,41</b>	<b>33,18</b>	<b>28,03</b>
<b>ANNUITÉ DE LA DETTE**</b>					
<b>Frais financiers nets</b>	<b>8,89</b>	<b>7,86</b>	<b>7,95</b>	<b>8,22</b>	<b>7,61</b>
Remboursement en capital (hors 166 et 16449)	25,18	26,03	25,42	25,43	26,95
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>8,14</b>	<b>3,83</b>	<b>5,03</b>	<b>- 0,46</b>	<b>- 6,54</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>57,52</b>	<b>53,67</b>	<b>58,37</b>	<b>85,25</b>	<b>62,40</b>
Emprunts nouveaux (hors 166 et 16449)	25,50	26,40	25,50	37,89	31,00
Ressources propres (FCTVA, cessions, subventions...)	31,74	27,27	32,87	32,06	27,55
Reports recettes				6,43	
Couverture des reports (partie du 1068)				8,20	
Opérations pour compte de tiers	0,28	0,00	0,00	0,67	3,85
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>65,66</b>	<b>60,31</b>	<b>63,40</b>	<b>84,79</b>	<b>55,86</b>
<i>dont opérations d'équipement (13 hors ré imputations, 20, 21, 23 hors avances aux SEM)</i>	<i>51,16</i>	<i>44,77</i>	<i>49,50</i>		<i>40,83</i>
<i>dont subventions d'équipement (204)</i>	<i>8,21</i>	<i>7,13</i>	<i>8,26</i>		<i>5,60</i>
<i>dont avances versées aux SEM d'aménagement (BP2015 = art 2764 / auparavant art 238)</i>	<i>4,51</i>	<i>6,88</i>	<i>3,14</i>		<i>3,37</i>
<i>Participations</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1,00</i>		<i>0,72</i>
<i>Opérations pour compte de tiers</i>	<i>0,28</i>	<i>0,03</i>	<i>0,00</i>		<i>3,85</i>
<i>Dont reports</i>				<i>14,63</i>	
<i>TIR</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>

\*Rappel : « voté 2014 » = Budget primitif 2014 + Budget supplémentaire 2014 + Décisions modificatives

\*\*Ces montants tenaient compte en 2014 de l'incidence du transfert d'emprunt à la régie de l'eau potable (REP).

## VILLE DURABLE

---

**L'ensemble des actions de la Ville doit contribuer à faire de Grenoble une ville durable.**

Cette volonté doit se traduire de manière cohérente et transversale en matière d'aménagement des espaces publics et de végétalisation, de déplacement et d'accessibilité, d'urbanisme, de logement, de transition énergétique, de logistique urbaine, d'alimentation locale et de restauration, de patrimoine historique. Plus largement, c'est aussi dans l'ensemble des relations que la commune entretient avec ses territoires voisins (agglomération, parcs naturels...) que cette préoccupation majeure doit être portée.

**L'ambition de la municipalité est de bâtir une ville à taille humaine, avec des quartiers où il fait bon vivre,** en sortant des projets démesurés pour se concentrer sur l'essentiel, c'est à dire construire une ville économe en ressources et en énergie, dans le souci de préserver nos biens communs, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, ou encore des espaces naturels ou non bâtis.

⇒ **Projets urbains :**

- Gros travail d'évaluation permettant une réorientation de la ZAC Presqu'île, dont le déficit d'opération à la charge de la Ville sera réduit de façon importante grâce à un meilleur équilibre par secteur, une mise en concordance des dépenses avec les recettes et une réduction des prestations externes. **Soit une participation de la ville qui pourrait passer de 109 M€ à 85 M€ (-24 M€) d'ici à 2034, fin de la concession Presqu'île » !**
- Remise à plat de l'opération Esplanade avec la reprise des études (enveloppe de 200 K€). Le premier semestre 2015 sera en effet consacré à la concertation avec les habitants en amont des choix structurants pour l'aménagement urbain.
- Finalisation des ZAC anciennes comme Vigny Musset (1,16 M€ prévus en 2015) ou Bouchayer Viallet
- Démarrage de la ZAC Flaubert, au-delà de son parc, avec des premières opérations de construction de logements.

⇒ **La production de logements sociaux** sera en conformité avec la loi Duflot : l'objectif politique est d'atteindre 25 % de logements sociaux en 2025. La programmation de logements sociaux concerne 480 logements par an, avec 80 conventionnements Loca++ dans le parc privé, 30 acquisitions amélioration d'insertion, 70 logements spécifiques neufs (étudiant, personnes âgées) auxquels on ajoute 300 logements sociaux familiaux par an (50 acquisitions amélioration et 250 logements neufs). En investissement, la dépense globale reste identique à 2014 à hauteur de 1,54 M€.

⇒ **Opérations de réhabilitation** à destination des copropriétés (OPAH) se poursuivront dans les quartiers Esplanade et Flaubert (respectivement 94 K€ et 28 K€ de dépenses nettes) ; réhabilitations thermiques de logements de l'Arlequin à la Villeneuve (430 logements rassemblés dans le programme européen ZenN).

⇒ **Actions relatives à la transition énergétique :**

- installations performantes de chauffage pour les équipements publics (207 K€)
- aides à l'investissement pour l'isolation thermique dans le domaine du logement social (aide aux bailleurs, 70 K€) ou du logement privé (aide aux copropriétés avec les programmes de ravalement de façades, 166 K€)
- accompagnement de l'opération « Mur Mur » de la Métro (200 K€).

⇒ **Un espace public partagé et accessible à tous :**

- Parmi les projets prioritaires, la démarche "Jardinons nos rues", engagée en 2014, sera poursuivie (200 K€).
- Un nouveau dispositif d'affichage est prévu suite à la décision de libérer l'espace public de l'affichage publicitaire (250 K€ en 2015). Le prestataire actuel va déposer l'ensemble de ses mobiliers d'affichage avant mai 2015 et des arbres seront plantés dans une cinquantaine d'emplacements libérés. Une concertation sera lancée pour le nouveau dispositif (formats plus petits et adaptés pour les piétons).
- En 2015, une attention particulière sera portée sur l'analyse des situations des aires de jeux (283 K€).
- Une enveloppe de 260 K€ sera consacrée à l'achèvement des travaux commencés en 2013 des contre-allées du Tram E pour l'avenue Jean-Jaurès et le cours de la Libération.

⇒ **Déploiement du Plan lumière** (17 M€ sur 8 ans dans l'éclairage public).

⇒ **Concernant l'objectif de développer l'alimentation biologique et/ou d'origine locale au sein de la restauration municipale**, la barre des 50 % a été franchie début. La commande publique va permettre d'accentuer les achats de denrées biologiques et/ou locales afin d'augmenter encore la part de ces aliments dans les cantines.

⇒ **L'année 2015 verra l'élaboration d'un nouveau contrat de ville dans le cadre de la politique de la ville.**

- La Villeneuve est le seul quartier de l'agglomération à faire partie de la liste des 200 quartiers d'intérêt national a été diffusée fin 2014 (ANRU 2).
- Localement, il faut souligner l'inscription du quartier « Alma Très Cloîtres » comme nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville.
- Le quartier Mistral, inscrit dans la liste des quartiers d'intérêt régional, fera lui aussi l'objet de toute l'attention de la municipalité avec la poursuite du projet de renouvellement urbain (avenant au contrat de l'ANRU 1).

**En bref, les principaux investissements (nets) prévus en 2015 :**

---

- Plantation d'arbres et d'arbustes (300 K€)
- Aide à l'isolation des logements sociaux (360 K€)
- Aménagements de voirie (535 K€)
- ZAC Bouchayer-Viallet (800 K€)
- SYMBHI (850 K€)
- Eclairage public (981 K€)
- ZAC Presqu'île (1 M€)
- Pole Echange Gare (1,2 M€)
- ZAC Vigny Musset (1,2 M€)

## VILLE SOLIDAIRE

---

Assurer un bouclier social efficace et protecteur nécessite de garantir des services publics adaptés au plus près des besoins et un accès aux droits pour tous les habitants, en particulier pour les publics les plus fragiles. Pour ce faire, la Ville s'appuie de manière privilégiée sur le savoir-faire de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour définir ses politiques dans les domaines du social, des personnes âgées, de la petite enfance, de l'accès aux droits et de la santé.

- ⇒ **En 2015, le CCAS achèvera de définir son plan stratégique 2015-2020.** Ce plan est élaboré en lien avec les usagers et les partenaires de la solidarité à Grenoble et s'articulera autour des pistes d'action suivantes :
  - l'animation territoriale et le pouvoir d'agir des publics,
  - la lutte contre les inégalités,
  - l'offre de services pour les petits enfants et le soutien à la fonction parentale,
  - l'action sociale pour les jeunes Grenoblois,
  - la prévention et l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie,
  - le soutien aux personnes en situation de grande exclusion,
  - la coordination de l'action sociale grenobloise.
  
- ⇒ **La mise en œuvre de ces politiques sociales sera portée conjointement par les services de la Ville et du CCAS. C'est pourquoi, en 2015, malgré la baisse des recettes, la municipalité maintient la subvention au CCAS de 25,4 M€ et préserve celles versées aux associations œuvrant dans le champ du social et de la santé pour plus de 2 M€.**
  
- ⇒ **Pour soutenir l'innovation sociale,** des politiques structurantes et transversales seront mises en place. L'année 2015 verra notamment la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.
  
- ⇒ **Grenoble adhèrera également au réseau des villes amies des aînés** de l'OMS. Un recensement de toutes les actions menées jusqu'à aujourd'hui à Grenoble est actuellement en cours. Cet état des lieux permettra d'assurer à l'avenir une meilleure transversalité des actions.
  
- ⇒ **En matière de vie associative,** la Ville s'engage à créer de nouvelles modalités de partenariat avec le monde associatif. Concernant les subventions, la priorité sera de remettre plus d'équité et de transparence dans les attributions. Il sera proposé par ailleurs davantage d'espaces d'affichage public, diverses formes de prestations en nature, de mise en réseau ou encore des opportunités de mutualisations. Enfin, un travail de rationalisation des locaux associatifs sera entrepris afin d'améliorer leur fonctionnement, tout en favorisant la collaboration inter-associative.
  
- ⇒ Pour être au plus près des besoins des habitants, la ville développe des accueils administratifs et sociaux dans chaque secteur à travers **les Maisons des Habitants**. Cette porte d'entrée unique doit être renforcée pour garantir l'accès aux droits de chacun, favoriser le lien social notamment en direction des personnes isolées. Des actions d'animation, menées soit en direct par la Ville ou le CCAS soit en partenariat avec des associations, doivent permettre l'émergence de nouveaux projets locaux dans des démarches collectives.

- ⇒ Dans sa politique de solidarité, la Ville inclut la **santé des habitants**. Pour maintenir l'accès aux soins, aux droits et à la prévention dans les quartiers fragiles de Grenoble, les liens avec l'AGECSA seront renforcés et sa subvention maintenue en 2015 (721 K€). Le budget de la Ville consacré en 2015 au fonctionnement de la Direction de la Santé Publique et Environnementale (DSPE) se déclinera à travers un budget en dépenses (hors personnel) de 347 K€ environ et de 187 K€ en soutien à la vie associative qui agit dans le domaine de la santé.
- ⇒ À travers la révision du **Plan Municipal de Santé**, la municipalité affirme sa volonté d'agir sur les facteurs influençant notre santé en ville. Il s'agira d'une démarche transversale et participative dont la dynamique durera tout au long du mandat. En particulier pour 2015 :
  - Un déploiement de la politique de santé liée à l'environnement et au cadre de vie va s'opérer à travers plusieurs axes : la qualité de l'air, les nuisances sonores, les ondes électromagnétiques, l'habitat insalubre, la sécurité alimentaire.
  - Le développement d'une politique de santé envers les personnes les plus précaires sera l'autre objectif prioritaire de cette année. L'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité, et la réduction des risques liés à l'usage de drogue en seront les axes principaux.
- ⇒ La ville solidaire, c'est aussi une ville dans laquelle chacun se sent bien, dans laquelle le vivre-ensemble prime sur la méfiance, les rejets et la violence. L'année 2015 sera marquée par la poursuite du travail de restructuration de la **police municipale** (supervision, formation, livraison de nouveaux vestiaires et d'un dojo pour un montant en investissement de 150 K€). Un nouveau projet de service permettra d'apporter les adaptations nécessaires à la mise en œuvre d'une police municipale œuvrant, au milieu des habitants, à garantir la tranquillité de tous grâce à un usage apaisé de l'espace public. La convention entre les polices municipale et nationale sera réécrite en 2015 afin de donner toute leur portée aux relations partenariales entre les deux services.
- ⇒ La ville solidaire doit se construire à Grenoble mais aussi en développant **l'action internationale et européenne**. Avec un budget global « Europe et international » de 481 K€, seront privilégiés en 2015 la solidarité et l'intérêt réciproque dans les échanges et jumelages européens (79 K€), les coopérations décentralisées et les actions de solidarité internationale (302 K€) fondés sur l'échange de savoir-faire et d'expériences. La publication du rapport d'évaluation des jumelages et coopérations au premier trimestre 2015 sera un point d'étape important.

**En bref, les principaux investissements (nets) prévus en 2015 concernent :**

---

- La Gestion urbaine de proximité (498 K€)
- Le Patio (500 K€)
- Villeneuve (1,7 M€)
- Mistral (620 K€)
- Teisseire (600 K€)

## VILLE EMANCIPATRICE

---

### Parcours éducatifs :

La municipalité a pour ligne conductrice la mise en œuvre d'un parcours éducatif cohérent de la petite enfance à la jeunesse. Ce parcours nécessite la mise en cohérence des interventions publiques autour des enfants, adolescents et jeunes, visant en particulier la socialisation pour les plus petits, le développement de l'esprit critique, l'accès à la culture ou encore le bien-être corporel. L'année 2015 verra le renouvellement des conventions avec les associations socioculturelles et d'éducation populaire soutenues, hors ateliers périscolaires, à travers une subvention globale de 4,973 M€.

#### ⇒ **Faire face à l'augmentation de la population infantine :**

- 2015 verra la création de nouvelles places d'accueil public pour la petite enfance, en cohérence avec les objectifs de ce mandat. Une opération d'investissement spécifique consacrée aux ouvertures de classes a été créée à cet effet de 1,530 M€.
- Les investissements dans les écoles seront augmentés afin de permettre de réaliser les travaux prioritaires de sécurité et de mise aux normes : le budget global est en nette augmentation et s'élève à 3,3 M€.
- La dotation pour les fournitures scolaires et les sorties, ainsi que les investissements informatiques seront maintenus (831 K€ pour les fournitures et transports des écoles).

⇒ **La semaine de l'enfant :** la réforme dite des rythmes scolaires continuera à être un chantier important en 2015. Après une période d'évaluation commencée au premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015, s'engagera une période de concertation avec les acteurs éducatifs, pour déterminer comment améliorer structurellement le système. L'amélioration de la coordination, la formation (plan de formation BAFA / BAFD de 100 K€) et l'accueil des animateurs seront poursuivis, ainsi que la prise en compte de la spécificité des enfants de maternelle. Un accent particulier sera mis sur l'information aux familles.

#### ⇒ **Des moyens, des lieux pour la jeunesse :**

- La politique jeunesse se fonde sur la présence publique municipale dans les quartiers en politique de la ville grâce à l'action des équipes territoriales de la mission jeunesse.
- Le commencement du chantier du Brise-Glace est confirmé (200 K€ prévus en 2015) et la perspective d'un nouvel équipement dans le secteur 5 est toujours à l'ordre du jour. Un fonctionnement favorisant la mise en réseau permettra d'assurer à la fois la proximité et un rayonnement municipal.
- La Mission locale, qui a un rôle stratégique notamment concernant l'emploi des jeunes, continuera à bénéficier d'un soutien fort de la Ville (plus de 420 K€ de subventions).

#### ⇒ **La découverte de la montagne :**

- Le rapport à la montagne et aux sports de glisse doit être renforcé afin que tous les enfants et jeunes de Grenoble y aient accès (le budget de fonctionnement du ski scolaire pour 2015 est de 187 K€).
- Le programme « jeunes en montagne » sera dynamisé, en lien avec les MJC et les bailleurs sociaux, via le montage d'une action de formation auprès des personnels de MJC volontaires. Le coût du programme « jeunes en montagne » 2015 est estimé à 30 K€.



## Cultures :

La vitalité culturelle est l'une des forces de Grenoble. L'objectif est de faire vivre la diversité des cultures et de soutenir des pratiques et des esthétiques diversifiées.

- ⇒ Le budget de la culture, s'il est aussi concerné par la maîtrise des dépenses de gestion de la Ville, reste le troisième le plus important de la collectivité, et représente un total de 32 M€.
- ⇒ En juillet 2014, la Ville a fixé ses axes de travail pour la culture : l'espace public, l'ouverture des équipements, le soutien à la création et la place des usagers. C'est autour de ces enjeux que le chantier des cultures a été lancé, permettant aux citoyens et aux acteurs culturels d'être forces de propositions. Il se poursuivra tout au long de l'année 2015. (BP 2015 en subventions hors flux financiers = 6,146 M€).
- ⇒ Un comité d'avis d'attribution des subventions ainsi qu'un comité de suivi des établissements deviendront effectifs au premier trimestre.

## Sports :

- ⇒ Grenoble porte le sport dans l'âme. Près de 10 % du budget communal lui est consacré (budget global investissement et fonctionnement y compris la masse salariale = 19,2 M€).
- ⇒ Sa dimension éducative (budget sport scolaire sans masse salariale 328 K€) et de proximité est importante (budget socio-sport sans masse salariale = 64 K€). C'est pourquoi **un accès égalitaire aux pratiques sportives** est essentiel. Une priorité sera affirmée pour les publics les plus éloignés des pratiques sportives ainsi que pour favoriser la place des femmes dans le sport.
- ⇒ Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, la municipalité porte une exigence de **transparence et d'équité dans le subventionnement du monde sportif**, amateur et professionnel, de loisir ou de haut niveau. Pour cela un travail approfondi est mené depuis plusieurs mois sur les critères de subventionnement. Cela permet d'ancrer le partenariat avec les clubs sportifs, de redonner du sens et du souffle à l'idée du sport pour tous. Il faut veiller à un équilibre entre le monde du sport professionnel et du sport bénévole (subventions au sport amateur et professionnel = 3,57 M€) et à la nécessaire pluri annualité des financements.
- ⇒ La Ville de Grenoble appuie la volonté de la Métropole d'installer deux clubs de haut niveau au Stade des Alpes, afin d'en optimiser l'utilisation, d'en limiter le coût pour les collectivités et de permettre une réduction graduelle des subventions publiques. La mutualisation intercommunale de certains clubs sera également mise à l'ordre du jour, pour ceux qui ont un rayonnement métropolitain.
- ⇒ Un schéma des équipements sportifs grenoblois sera travaillé (budget fonctionnement et investissement consacré aux équipements sportifs = 5,216 M€).

## En bref, les principaux investissements portent sur :

---

- L'école presque île E. Hareux (535 K€)
- L'augmentation des capacités d'accueil dans les écoles (1,53 M€)
- L'acquisition-Restauration du Patrimoine culturel (566 K€)
- Le Stade synthétique du village olympique (750 K€)
- Plaine des Sports Tennis (3 M€)

## Démocratie

---

L'engagement d'une action municipale renouvelée, attachée à renforcer la **démocratie locale**, avec pour ambition de replacer le citoyen au cœur de la cité et des politiques publiques, va se décliner en trois mesures prioritaires :

- la **mise en place de conseils citoyens indépendants** via une démarche de co-construction amorcée avec les Grenoblois en septembre 2014 et qui seront déployés à partir du printemps 2015.
- **l'expérimentation des budgets participatifs** dès 2015 pour mise en œuvre avec le budget 2016.
- l'affirmation pour les Grenoblois de plus de 16 ans d'un **droit d'interpellation citoyenne**. Ce dispositif choisi – visant à ce que 2500 signataires habitant la commune obligent le conseil municipal à délibérer sur le sujet de la pétition et qu'à compter de 8000 signatures d'habitants, une votation citoyenne soit organisée sur le sujet choisi – sera effectif avant la fin de l'année 2015.

Ces actions s'inscrivent en complémentarité et en cohérence avec la démarche plus globale portée par la municipalité qui vise à rapprocher l'action municipale des citoyens : réunions publiques, assemblées des unions de quartier, diagnostics en marchant, formations, mise en ligne des données publiques, séminaire avec des associations...